



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Vendredi 28 janvier 2022 à 18h30 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Lucie ANTHOINE, Roger MICHAUD Eric LIONS

Membres excusés : Anouck SARTON pouvoir à Xavier LONG, Thomas BETH pouvoir à Didier NICARD, Yves BARTHALAIS pouvoir à Didier ELZEARD, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Anne-Marie FABRE pouvoir à Noëlle ROUX, Véronique GENSUL pouvoir à Eric LIONS

Membres absents : Patrick RANOCCHI

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

Ouverture du conseil municipal à 18h45.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Plan de financement DETR 2022
- 2- Plan de financement desserte forestière
- 3- Convention de servitudes GIE Energie
- 4- Convention de transfert de MO département -commune
- 5- Convention de service avec le SDIS 05
- 6- Acquisition terrain vente SAFER
- 7- Approbation charte forestière territoriale
- 8- Adhésion au programme MOBY porté par la CCSP
- 9- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/12/2021 adopté à l'unanimité soit 14 voix.

1- Plan de financement DETR 2022

Délibération concernant le plan de financement pour le projet d'achat d'un terrain en vue de la construction d'une résidence pour personnes en perte d'autonomie.

Un élu demande où en est le contact avec l'établissement public foncier Régional.

Un élu répond que c'est en cours.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

2- Plan de financement desserte forestière

Délibération concernant le plan de financement sur le projet de desserte forestière. Suite à une réestimation des travaux prévus en 2023 il convient de déposer un nouveau dossier pour la réfection généralisée de la route forestière de l'Eyrette, aménagement d'un point de retournement à Fontfourane, et la consolidation d'un talus aval sur la route du Rabioux.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

3- Convention de servitudes GIE Energie

Délibération concernant la convention de servitudes qui doit acter le passage de la conduite forcée et de l'implantation de l'ouvrage de tête ainsi que du bâtiment de turbinage.

Un élu précise que tous les documents d'arpentage ont été envoyés au notaire pour la rédaction des actes notariés.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

4- Convention de transfert de MO département -commune

La Commune souhaite réaménager la RD 994H dans la traverse du village. Le Département est gestionnaire de cette voie et exerce la police de la conservation du domaine public. À ce titre, il doit prendre en charge les travaux de renouvellement de la couche de roulement sur les 2 voies de circulation.

Une convention doit acter le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune pour que celle-ci prenne en charge la totalité des travaux.

L'objet de la présente convention est de :

1. Définir et organiser le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des parties concernant le Département sous la responsabilité de la Commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage globale des travaux.
2. Définir les conditions de financement pour la réalisation des ouvrages relevant de la charge du Département.
3. Définir les modalités de réintégration des ouvrages dans le patrimoine départemental.
4. Préciser les modalités d'entretien et de gestion.

Les travaux vont démarrer au printemps 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

5- Convention de service avec le SDIS 05

Délibération concernant la vérification des Points d'Eau d'Incendie (PEI) de la commune.

Afin de contrôler les bornes à incendie et pour pouvoir renseigner l'application opérationnelle de Défense Extérieure Contre l'Incendie, venant en aide aux services du SDIS il est proposé en accord avec le Commandant, chef du groupement Nord du SDIS 05, de souscrire une convention de prestation pour la vérification technique des Points d'Eau Incendie (PEI).

Un élu demande si les tarifs sont identiques avec ceux proposés par le service « Eau de L'Embrunais ». Le maire répond que oui.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

6- Acquisition terrain vente SAFER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la vente d'un terrain appartenant au Secours Catholique, il rappelle la candidature présentée par la commune.

Les parcelles vendues sont cadastrées AC121 et AC122 d'une surface totale de 55 a 67 ca.

Une élue demande où est l'emplacement du terrain.

Un élu demande quelle sera l'utilité du terrain, un élu répond qu'il s'agit de la construction d'une résidence sénior.

Un élu répond qu'il pourrait y avoir d'autres terrains à acheter.

Un élu demande aussi que ce soit un projet partagé avec la population, car c'est un vrai enjeu d'aménagement du village.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

7- Approbation charte forestière territoriale

En 2020, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon s'est engagée dans l'élaboration de sa première charte forestière pour construire un programme d'actions pluriannuel, prenant en compte la gestion multifonctionnelle des forêts. Cette démarche a mobilisé les partenaires du territoire, et notamment l'ensemble des communes du territoire, via un processus de concertation, qui s'est terminé en fin d'année 2021, par un dernier comité de pilotage.

Un élu fait reposer la question d'un travail en profondeur pour récupérer les « biens vacants » et « sans maîtres ». Par exemple la commune de Puy Saint André a fait cela avec de bons résultats par le passé ; il propose d'y travailler.

Le maire précise qu'il existe une convention avec la SAFER à ce sujet.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

8- Adhésion au programme MOBY porté par la CCSP

Une élue présente la convention MOBY. Il s'agit de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et à la mise en place de Plan de déplacement des Etablissements Scolaires (PDES), porté par la société EcoCO2. La démarche consiste en la réalisation d'un diagnostic qui considère l'ensemble des déplacements : les déplacements des élèves et de leurs familles, des enseignants, du personnel de l'établissement, les déplacements occasionnels, les livraisons...

A l'issue du diagnostic, des actions seront proposées : actions de report modal, de culture à l'écomobilité, équipements et infrastructures, aménagements etc.

Un élu précise qu'il est intéressé pour suivre ce projet.

Les élus répondent que le covoiturage existe déjà dans le village, le transport scolaire dessert les hameaux.

Un élu répond que le coût annuel de 2600€ est important et pourrait être dépensé autrement pour l'école.

Délibération non adoptée avec 13 abstentions et 1 voix pour.

9- Questions diverses

- Le maire explique que la réunion publique avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est prévue le 22 février à 17h30.
- Pour le projet des cabanes pastorales, la commune est à la recherche de prestataires, un élu s'en charge. Un élu précise qu'il faudra revoir le budget.
- Les canalisations d'épuration pour le hameau de St Etienne sont à l'ordre du jour. Un élu précise que les diagnostics sont déjà faits.
- Un élu est étonné d'avoir vu paraître le 17 janvier l'appel d'offres pour les travaux de la rue des Aubergeries, alors que le mardi précédent le maire et un élu en réunion annonçaient n'avoir aucune nouvelle de l'architecte et qu'aucune nouvelle convocation de la commission voirie n'avait eu lieu pour vérifier que le dossier respectait les demandes. Le maire répond qu'effectivement il n'avait pas eu de réponse du cabinet d'architectes avant cette réunion, et qu'il a appelé en urgence les architectes pour une entrevue le lendemain afin que le dossier avance. Sur le fond, il n'y a aucun changement par rapport au dossier étudié précédemment en commission.
- Un élu fait remarquer le manque de civisme des usagers au niveaux des conteneurs ordures ménagères.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h45.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

